

## NOMINATION DE CITOYENS

### Renseignements

Les renseignements personnels obtenus par la Ville du Grand Sudbury en vertu de la *Loi de 1999 sur la ville du Grand Sudbury* et la *Loi de 2001 sur les municipalités* seront utilisés pour traiter votre candidature et peuvent, par conséquent, faire partie d'un registre public. On peut poser des questions sur la collecte des renseignements à Janet Veale, coordonnatrice de l'Accès à l'information et des dossiers corporatifs, au 705-674-4455, poste 2476.

Veuillez répondre clairement, en fournissant autant de détails que possible. On invite les candidats à joindre un bref curriculum vitae. Les formulaires dûment remplis doivent parvenir au Bureau du greffier municipal, le jeudi 29 novembre 2007, à 16 h 30, au plus tard.

## CONSEIL DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DU GRAND SUDBURY ET DES MUSÉES DU PATRIMOINE DU GRAND SUDBURY

Nom du candidat (en lettres moulées)      Prénom      Second prénom

Adresse personnelle      Ville      Code postal

Téléphone à domicile      Téléphone au travail      Poste

### EMPLOI (employeur actuel ou dernier employeur [ou établissement de formation, s'il y a lieu])

1) Nom de l'employeur (en lettres moulées)      Votre emploi      Durée de l'emploi

Responsabilités : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

2) Nom de l'employeur (en lettres moulées)      Poste      Durée de l'emploi

Responsabilités : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## ÉDUCATION

---

---

---

---

### VEUILLEZ INDIQUER VOS CHAMPS D'INTÉRÊT ET PARLEZ DE VOTRE EXPÉRIENCE.

Veuillez décrire des expériences précises, notamment au sein d'autres conseils et comités ou d'un service bénévole communautaire au cours des cinq dernières années.

---

---

---

Annexez-vous des renseignements additionnels?  Oui  Non

J'atteste, par la présente, qu'à ma connaissance, l'information soumise est vraie et complète.

Signature du candidat

Date

---

En signant cette demande, vous reconnaisssez que les renseignements que vous transmettez et tous les renseignements indiqués dans un registre seront protégés et serviront à des fins conformes à la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*.